

Siret : 82457431300055 Code Naf : 5914Z
Urssaf/Msa : 827000002183835533

Matricule : 00464
N° SS : 171059202606908

Iban / Rib : FR91 3000 2037 4600 0011 6577 L27
Emploi : PROJECTIONNISTE
Statut professionnel : Employé
Niveau : IV
Coefficient : 234
Indice : 292

Entrée : 16/11/2018
Ancienneté : 3 ans et 9 mois

Convention collective : Cinéma (exploitation)

Monsieur BLAISE FERRIER
31 RUE BENAY
42410 PELUSSIN

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Salaire de base	151.67	11.1362		1 689.03	
Absence complète	- 151.67	11.1362	1 689.03		
Absence maladie 010822-310822					
Indemnité mensuelle de nettoyage				6.74	
IJ prévoyance (financement employeur)	274.50	0.5000		137.25	
IJ PREVOYANCE DU 20/07/22 AU 16/08/2022					
Salaire brut				143.99	
Santé					
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					143.99 7.0000 10.08
Complémentaire - Incap. Inval. Décès	143.99	0.5600	0.81		143.99 0.5600 0.81
Complémentaire - Santé	3 428.00	2.7050	92.72		3 428.00 0.5150 17.65
Accidents du travail & mal. professionnelles					143.99 1.0800 1.56
Retraite					
Sécurité Sociale plafonnée	143.99	6.9000	9.94		143.99 8.5500 12.31
Sécurité Sociale déplafonnée	143.99	0.4000	0.58		143.99 1.9000 2.74
Complémentaire Tranche 1	143.99	4.7900	6.90		143.99 5.2300 7.53
Famille					143.99 3.4500 4.97
Assurance chômage					143.99 4.2000 6.05
Autres contributions dues par l'employeur					
Autres contributions dues par l'employeur					143.99 2.3960 3.44
Autres contributions dues par l'employeur					18.46 8.0000 1.48
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	159.93	6.8000	10.88		
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	159.93	2.9000	4.64		
Exonérations de cotisations employeur					74.98
Total des cotisations et contributions			126.47		143.60
IJ prévoyance (financement salarié)	274.40	0.5000		137.20	
Réintégration fiscale	17.65				
IJSS nettes	817.78	93.3000		762.99	
Net à payer avant impôt sur le revenu				917.71	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	1.82				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	252.08	0.0000	0.00		
Taux personnalisé					
Net payé				917.71	

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel			143.99	3 428.00	252.08	143.60	424.79	287.59	- 63.75
Annuel			2 812.99	21 345.75	3 200.37	1 083.60	4 838.50	3 896.59	256.27
	Congés N-1	Congés N							
Acquis	22.00	0.14							
Pris									
Solde	22.00	0.14							

Net payé : 917.71 euros

Paiement le 31/08/2022 par Virement



Internet des MSA

Cette déclaration a été envoyée par 84265459200018 à la MSA Portes de Bretagne le 06/09/2022 à 12:31.
Elle est enregistrée sous le numéro 35_BS_20220006_694.

Période du 02/08/2022 au 31/08/2022

Salarité : VALERIE
CECILE
MOUTON

Mme VALERIE CECILE MOUTON
2 PASSAGE DE MAUGONNE
37190 NEUIL

Nom de naissance : MOUTON
Date de naissance : 24/08/1973
N° sécurité sociale : 2730867482494
Emploi occupé : Salarie agricole
Nombre de jours travaillés : 21 jours
Rémunération temps de pause :
Contrat en cours
Retraite complémentaire :
Montant SMIC RDR Mensu : 1627,29 EUR
Palier : PAL1
Niveau/coefficient hiérarchique : 0011
Convention collective : RQ38

Employeur : EARL L'ARBRE A POMMES N° SIRET : 84265459200018

Activité : 1110 cultures spécialisées
Unité de Gestion : 1 TESA 1 PAIE
Nature d'activité sélectionnée : arboriculture
Adresse : LE HAUT PLESSIS
35290 ST ONEN LA CHAPELLE
Personne à contacter : ARNAUD LEBRUN
Adresse e-mail : lebrunarnaud@orange.fr
N° Téléphone :



Internet des MSA

Cette déclaration a été envoyée par 84265459200018 à la MSA Portes de Bretagne le 06/09/2022 à 12:31.
Elle est enregistrée sous le numéro 35_BS_20220006_694.

Heures normales 1 :	Nombre	Montant	Total
	147,00	x 11,07	1627,29
Nombre total d'heures :	147,00	sous-total	1627,29
Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)			0,00
Indemnité de fin de contrat (A1 x 0,000 %)			0,00
Indemnité congés payés (B x 10,000 %)			1627,29
Rémunération totale brute (B + C)			1627,29
Col. MSA, chômage, retraite complémentaire prévoyance, AGFF, CSG déductible			1790,02
Rajustement (hors plafond)			0,00
Complémentaire santé part patronale			0,00
CRDS et CSG non déductibles			1790,02
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé part patronale			0,00
CSG non déductible sur les heures supplémentaires :			0,00
Taux cotisations			19,525
Montant			349,50
E			0,00
E1			0,00
E2			0,00
F			51,11
F1			0,00
F2			0,00
Montant unitaire			0,00
Nombre			0
Prestations en nature 1 :			0
Prestations en nature 2 :			0
Versement non soumis à cotisations :			0,00
Versement santé :			0,00
Indemnités (+)			0,00
Déductions (-)			0,00
Acompte (-)			0,00
Complémentaire santé part patronale :			0,00
Salaires net imposable avant calcul du PAS *			1440,52 EUR
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 1440,52 EUROS, taux de 0,00% :			0,00 EUR
Salaires net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-H1-H2-J-J1-J2-K-K1-K2) :			1389,41 EUR
Salaires net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-H1-H2-J-J1-J2-K-K1-K2) :			1389,41 EUR

* D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-H1-H2-J-J1-J2-K-K1-K2 - Heures sup/compl

Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle.

Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu,
contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)
Pour plus d'informations, voir la notice déduite au bulletin de paie sur www.service-public.fr

Ce bulletin doit être conservé :
* sans limitation de durée pour le salarié ;
* durant 5 ans pour l'employeur.

Date, signature et cachet de l'employeur
EARL L'ARBRE A POMMES
Le Haut Plessis

35290 ST ONEN LA CHAPELLE
SIRET 84265459200018 FR3482654592

